

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1320

4 juin 2013

### SOMMAIRE

<b>Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b> .....	<b>63316</b>	<b>GoPaye S.à r.l.</b> .....	<b>63356</b>
<b>Al Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l.</b> .....	<b>63349</b>	<b>Groupe Renaissance S.A.</b> .....	<b>63359</b>
<b>Archroma Operations S.à r.l.</b> .....	<b>63337</b>	<b>Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l.</b> .....	<b>63317</b>
<b>Arti'Chok</b> .....	<b>63354</b>	<b>Helen Holdings S.A., SPF</b> .....	<b>63357</b>
<b>Association Culturelle et Sportive Inter-Ilhas asbl</b> .....	<b>63343</b>	<b>Hermit Crab S.A.</b> .....	<b>63316</b>
<b>Aston Research S.A.</b> .....	<b>63347</b>	<b>ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l.</b> .....	<b>63348</b>
<b>Bormioli Rocco International S.A.</b> .....	<b>63356</b>	<b>Inox Ré, S.A.</b> .....	<b>63359</b>
<b>Camlux S.à r.l.</b> .....	<b>63347</b>	<b>Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>63330</b>
<b>Car Auto Europe Sàrl</b> .....	<b>63346</b>	<b>Isotan GmbH</b> .....	<b>63351</b>
<b>CES Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>63330</b>	<b>Itron Metering Solutions Luxembourg</b> .....	<b>63358</b>
<b>Colruyt Gestion S.A.</b> .....	<b>63317</b>	<b>I.T. Türk</b> .....	<b>63358</b>
<b>Commerz Funds Solutions S.A.</b> .....	<b>63316</b>	<b>JN Consult S.à r.l.</b> .....	<b>63335</b>
<b>Commodity Trade Luxembourg S.A.</b> .....	<b>63347</b>	<b>J.P. Morgan SFM General Partner Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>63360</b>
<b>Concord International Marketing S.à r.l.</b> .....	<b>63346</b>	<b>La Petite Voevre S.à r.l.</b> .....	<b>63316</b>
<b>Dakor Agro Holdings S.A.</b> .....	<b>63314</b>	<b>Les Viviers S.A.</b> .....	<b>63329</b>
<b>Daneme Luxembourg S.A.</b> .....	<b>63357</b>	<b>Lindner Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>63336</b>
<b>Diluisa S.A.</b> .....	<b>63353</b>	<b>Lux e-shelter 1</b> .....	<b>63360</b>
<b>Ele Cars S.à r.l.</b> .....	<b>63333</b>	<b>Madinfo S.à r.l. (Management Des Informations)</b> .....	<b>63356</b>
<b>ExxonMobil Luxembourg</b> .....	<b>63335</b>	<b>M(a)Gsolutions</b> .....	<b>63337</b>
<b>Fairview HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>63345</b>	<b>Meridian Holding S.à r.l.</b> .....	<b>63345</b>
<b>Fermain Investments S.C.S.</b> .....	<b>63346</b>	<b>Monteleone S.A.</b> .....	<b>63348</b>
<b>Fiduciaire Fisogest Sàrl</b> .....	<b>63345</b>	<b>Montfruit S.à r.l.</b> .....	<b>63330</b>
<b>Fliesen-Carrelage-Steilen S.à r.l.</b> .....	<b>63351</b>	<b>Philolux, s.à r.l.</b> .....	<b>63360</b>
<b>F.P.H. Invest Holding S.A.</b> .....	<b>63359</b>	<b>Stevia Growers S.A. International SCA</b> .....	<b>63348</b>
<b>Fructi Causa S.A.</b> .....	<b>63358</b>	<b>Stratton II S.à r.l.</b> .....	<b>63349</b>
<b>Gedeam Investments Group Inc. S.A.</b> .....	<b>63353</b>	<b>Tarpan HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>63330</b>
<b>GEDEAM Services S.A.</b> .....	<b>63354</b>	<b>Timberland Luxembourg Holding Asia S.à r.l.</b> .....	<b>63329</b>
<b>Global Investment Fund SICAV SIF</b> .....	<b>63335</b>	<b>Trivium S.A.</b> .....	<b>63316</b>
<b>Globant S.A.</b> .....	<b>63317</b>		

**Dakor Agro Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.738.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of March,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Sébastien PÊCHEUX, private employee, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in the name and on behalf of Polanco Investments Limited, a limited company incorporated under the Laws of the Cyprus, registered with the Registrar of Companies of the Republic of Cyprus under number HE214089 and having its registered office at 1, Kostaki Pantelidi, Kolokasides Building, 3<sup>rd</sup> Floor, 1010 Nicosia, Republic of Cyprus, by virtue of a proxy given on March 18, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- Polanco Investments Limited is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of Dakor Agro Holdings S.A., private liability company (Société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registrar under the R.C.S. Luxembourg number B 141738 and having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant a notarial deed executed before Notary Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on August 29, 2008 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2458 on October 8, 2008. The articles of the company have been modified by the above mentioned Notary on June 28, 2011 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2001 on August 30, 2011 (the Company);

- the capital of the Company is fixed at thirty one thousand Euros (31,000.-Euros) represented by thirty one thousand (31,000) shares of one Euros (1.- Euros) each, fully paid up;

- the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- the Sole Shareholder approves the Company's interim accounts for the period from January 1<sup>st</sup>, 2013 to March 15<sup>th</sup> 2013;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;

- the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the dissolution have been duly provisioned. Furthermore, the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities. Therefore, as a consequence of the above, we can consider that all the liabilities of the Company are paid;

- the remaining net assets, if any, have been paid to the Sole Shareholder;

- the full discharge is granted to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates;

- the dissolution of the Company is done and closed;

- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove capacity, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Sébastien PÊCHEUX, employé privé, demeurant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de Polanco Investments Limited, une société à responsabilité limitée existant sous les lois de la République de Chypre, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Republic of Cyprus sous le numéro HE214089, avec siège social au 1, Kostaki Pantelidi, Kolokasides Building, 3<sup>rd</sup> Floor, 1010 Nicosia, République de Chypre, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que Polanco Investments Limited, précité est l'actionnaire unique actuel (Actionnaire Unique), de la Société anonyme dénommée Dakor Agro Holdings S.A., une société existant sous les lois luxembourgeoises, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 141738, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, Notaire résidant à Niederanven et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 octobre 2008 sous le numéro 2458. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié passé devant ledit Notaire, en date du 28 juin 2011 et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 août 2011 sous le numéro 2001 (la «Société»);

- que le capital social de la Société est fixé à trente-et un mille Euros (31.000,- Euros), représenté par trente et une mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euros (1, Euros) chacune.

- que l'Actionnaire Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'Actionnaire Unique a approuvé les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 15 mars 2013;

- que l'Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que les activités de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution immédiate de la Société.

- que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Qu'en conséquence, on peut considérer que tout le passif de la dite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Actionnaire Unique;

- que décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

- que la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.PECHEUX, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 mars 2013. Relation: LAC/2013/13908. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013046677/108.

(130057293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

**Trivium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 117.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048242/10.

(130058932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

---

**Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 151.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048372/10.

(130059098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Commerz Funds Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 139.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048477/10.

(130059170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**La Petite Voevre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 137.891.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013047973/10.

(130058735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

---

**Hermit Crab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 172.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013048650/14.

(130059096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Colruyt Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 137.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048513/10.

(130059157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Globant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 173.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048638/10.

(130059113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.818.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighth day of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

**THERE APPEARED:**

1.- The collective trust fund "UBS Global Asset Management Trust Company as Trustee of The Brinson Non-U.S. Partnership Fund Trust - 2003 Primary Fund", with its identification tax number 30-0135722 and its registered office in the United States of America -Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

2.- The company "THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD.", with its identification tax number 98-0392493 and its registered office in the United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

3.- The limited partnership "The Adams Street Partnership Fund -2003 Non-U.S. Fund, L.P.", with its identification tax number 30-0134064 and its registered office in the United States of America -Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

4.- The limited partnership "THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P.", with its identification tax number 35-2190920 and its registered office in the United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

5.- The limited partnership "The Adams Street Partnership Fund -2002 Non-U.S. Fund, L.P.", with its identification tax number 36-4486501 and its registered office in the United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

6.- The private foundation "BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A", with its identification tax number 98-6038021 and its registered office in the United States of America -Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

all here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of six (6) proxies given under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to document the following:

1.- That the appearing parties are the partners of "Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 96818, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1305 of 8 December 2003. The articles of incorporation of the Company have been

amended for the last time on 5 November 2004 pursuant to deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 126 of 10 February 2005.

II.- That the appearing parties, acting in their capacity as shareholders representing the whole share capital of the Company, considering themselves duly convened to the present shareholders meeting and having full knowledge of the following agenda:

#### *Agenda*

1) Decrease the nominal value of the shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one Euro (EUR 1.-), so that each (1) existing share will be replaced by twenty-five (25) new shares.

2) Increase the Company's share capital in the amount of eighteen thousand ninety-seven Euro (EUR 18,097.-) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand nine hundred Euro (EUR 31,900.-) represented by thirty one thousand nine hundred (31,900) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, up to forty nine thousand nine hundred ninety seven Euro (EUR 49,997.-), through the issue of eighteen thousand ninety-seven (18,097) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, benefiting of the same rights and advantages as previously issued shares, to be subscribed to as follows:

1.- UBS Global Asset Management Trust Company as Trustee of The Brinson Non-U.S. Partnership Fund	
Trust - 2003 Primary Fund . . . . .	6,496 shares
2.- THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD . . . . .	
	3,290 shares
3.- The Adams Street Partnership Fund - 2003 Non-U.S. Fund, L.P . . . . .	3,915 shares
4.- THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P . . . . .	1,333 shares
5.- The Adams Street Partnership Fund - 2002 Non-U.S. Fund, L.P . . . . .	2,553 shares
6.- BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A . . . . .	510 shares,

and to be paid up by contribution in kind of a part of an uncontested, current and immediately exercisable claim that shareholders hold against the Company.

3) Conversion of the existing forty nine thousand nine hundred ninety seven (49,997) shares of the Company into ten classes of shares, from A through J, each class represented by four thousand nine hundred ninety eight (4,998) shares, to be referred to as "Class A shares", "Class B shares", "Class C shares", "Class D shares", "Class E shares", "Class F shares", "Class G shares", "Class H shares", "Class I shares" and five thousand and fifteen (5,015) "Class J shares", attributed to the shareholders pro rata to their current participation in the share capital, as a consequence of which the share capital of the Company shall be held as follows:

- 1,794 Class A shares, 1,794 Class B shares, 1,794 Class C Shares, 1,794 Class D Shares, 1,794 Class E Shares, 1,794 Class F Shares, 1,794 Class G Shares, 1,794 Class H Shares, 1,794 Class I Shares and 1,800 Class J Shares shall be held by UBS Global Asset Management Trust Company as Trustee of The Brinson Non-U.S. Partnership Fund Trust - 2003 Primary Fund;

- 909 Class A shares, 909 Class B shares, 909 Class C Shares, 909 Class D Shares, 909 Class E Shares, 909 Class F Shares, 909 Class G Shares, 909 Class H Shares, 909 Class I Shares and 909 Class J Shares shall be held by THE 2003 PRIMARY BRINSON NON- U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD.;

- 1,081 Class A shares, 1,081 Class B shares, 1,081 Class C Shares, 1,081 Class D Shares, 1,081 Class E Shares, 1,081 Class F Shares, 1,081 Class G Shares, 1,081 Class H Shares, 1,081 Class I Shares and 1,086 Class J Shares shall be held by The Adams Street Partnership Fund - 2003 Non-U.S. Fund, L.P.;

- 368 Class A shares, 368 Class B shares, 368 Class C Shares, 368 Class D Shares, 368 Class E Shares, 368 Class F Shares, 368 Class G Shares, 368 Class H Shares, 368 Class I Shares and 371 Class J Shares shall be held by THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P.;

- 705 Class A shares, 705 Class B shares, 705 Class C Shares, 705 Class D Shares, 705 Class E Shares, 705 Class F Shares, 705 Class G Shares, 705 Class H Shares, 705 Class I Shares and 708 Class J Shares shall be held by The Adams Street Partnership Fund - 2002 Non-U.S. Fund, L.P.;

- 141 Class A shares, 141 Class B shares, 141 Class C Shares, 141 Class D Shares, 141 Class E Shares, 141 Class F Shares, 141 Class G Shares, 141 Class H Shares, 141 Class I Shares and 141 Class J Shares shall be held by BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A.

4) Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at forty nine thousand nine hundred ninety seven Euro (EUR 49,997.-) represented by four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class A Shares (the holders thereof being referred to as the 'A Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class B Shares (the holders thereof being referred to as the 'B Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class C Shares (the holders thereof being referred to as the 'C Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class D Shares (the holders thereof being referred to as the 'D Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class E Shares (the holders thereof being referred to as the 'E Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class F Shares (the holders

thereof being referred to as the 'F Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class G Shares (the holders thereof being referred to as the 'G Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class H Shares (the holders thereof being referred to as the 'H Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class I Shares (the holders thereof being referred to as the 'I Shareholders') and five thousand and fifteen (5,015) Class J Shares (the holders thereof being referred to as the 'J Shareholders') (any reference made hereinafter to a 'share' or to 'shares' shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a 'Shareholder' or to 'Shareholders'), each share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Each class of shares (A through J) will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account, with possibility to set items in respect to each class of shares, to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend, to allocate funds to the legal reserve or to increase the share capital.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the same manner required for amendment of the articles of incorporation.

The subscribed and fully paid-up A through J Class Shares are redeemable shares in accordance with the Law and with the present articles of incorporation, whereby they shall be redeemed in reverse alphabetical order (i.e. starting with the cancellation of Class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order as provided here above), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant interim accounts (the "Interim Accounts"). The term "Interim Accounts" means the interim accounts of the company as at the relevant interim account date (the "Interim Account Date"). The term "Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

For the avoidance of doubt, the Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

5) Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is

at the shareholders' free disposal and may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, this being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions of the present articles of incorporation.

Upon decision of shareholder(s), the dividends declared may be paid in any currency selected. In this case, the manager, or as the case may be the board of managers, may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)."

6) Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

7) Miscellaneous.

after deliberation, have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to decrease the nominal value of the shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one Euro (EUR 1.-), so that each (1) existing share will be replaced by twenty-five (25) new shares.

*Second resolution*

The shareholders resolve to increase the Company's share capital in the amount of eighteen thousand ninety-seven Euro (EUR 18,097.-) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand nine hundred Euro (EUR 31,900.-) represented by thirty one thousand nine hundred (31,900) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, up to forty nine thousand nine hundred ninety seven Euro (EUR 49,997.-), through the issue of eighteen thousand ninety-seven (18,097) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, benefiting of the same rights and advantages as previously issued shares.

*Subscription - Payment*

All the new eighteen thousand ninety-seven (18,097) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, have been entirely subscribed to and paid up as follows:

1.- UBS Global Asset Management Trust Company as Trustee of The Brinson Non-U.S. Partnership Fund Trust - 2003 Primary Fund, above named, represented as above stated, has declared to subscribe to six thousand four hundred ninety six (6,496) shares and fully paid them up by a contribution of a part of an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to six thousand four hundred ninety-six point seventy one Euro (EUR 6,496.71-) that it holds against the Company, of which four hundred ninety-six Euro (EUR 6,496.-) are allotted to the corporate share capital and the balance to the share premium account.

2.- THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD, above named, represented as above stated, has declared to subscribe to three thousand two hundred and ninety (3,290) shares and fully paid them up by a contribution of a part of an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to three thousand two hundred ninety point ninety-one Euro (EUR 3,290.91) that it holds against the Company, of which three thousand two hundred ninety Euro (EUR 3,290.-) are allotted to the corporate share capital and the balance to the share premium account.

3.- The Adams Street Partnership Fund - 2003 Non-U.S. Fund, L.P., above named, represented as above stated, has declared to subscribe to three thousand nine hundred fifteen (3,915) shares and fully paid them up by a contribution of a part of an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to three thousand nine hundred fifteen point zero five Euro (EUR 3,915.05) that it holds against the Company, of which three thousand nine hundred fifteen Euro (EUR 3,915.-) are allotted to the corporate share capital and the balance to the share premium account.

4.- THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., above named, represented as above stated, has declared to subscribe to one thousand three hundred thirty three (1,333) shares and fully paid them up by a contribution of a part of an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to one thousand three hundred thirty three point thirty eight Euro (EUR 1,333.38) that it holds against the Company, of which one thousand

three hundred thirty three Euro (EUR 1,333.-) are allotted to the corporate share capital and the balance to the share premium account;

5.- The Adams Street Partnership Fund - 2002 Non-U.S. Fund, L.P., above named, represented as above stated, has declared to subscribe to two thousand five hundred fifty three (2,553) shares and fully paid them up by a contribution of a part of an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to two thousand five hundred fifty three point twenty-nine Euro (EUR 2,553.29) that it holds against the Company, of which two thousand five hundred fifty three Euro (EUR 2,553.-) are allotted to the corporate share capital and the balance to the share premium account;

6.- BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, above named, represented as above stated, has declared to subscribe to five hundred and ten (510) shares and fully paid them up by a contribution of a part of an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to five hundred ten point sixty six Euro (EUR 510.66) that it holds against the Company, of which five hundred ten Euro (EUR 510.-) are allotted to the corporate share capital and the balance to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The shareholders resolve to convert the existing forty nine thousand nine hundred ninety seven (49,997) shares of the Company into ten classes of shares, from A through J, each class represented by four thousand nine hundred ninety eight (4,998) shares, to be referred to as "Class A shares", "Class B shares", "Class C shares", "Class D shares", "Class E shares", "Class F shares", "Class G shares", "Class H shares", "Class I shares" and five thousand and fifteen (5,015) "Class J shares", attributed to the shareholders pro rata to their current participation in the share capital, as a consequence of which the share capital of the Company shall be held as follows:

- 1,794 Class A shares, 1,794 Class B shares, 1,794 Class C Shares, 1,794 Class D Shares, 1,794 Class E Shares, 1,794 Class F Shares, 1,794 Class G Shares, 1,794 Class H Shares, 1,794 Class I Shares and 1,800 Class J Shares shall be held by UBS Global Asset Management Trust Company as Trustee of The Brinson Non-U.S. Partnership Fund Trust - 2003 Primary Fund;

- 909 Class A shares, 909 Class B shares, 909 Class C Shares, 909 Class D Shares, 909 Class E Shares, 909 Class F Shares, 909 Class G Shares, 909 Class H Shares, 909 Class I Shares and 909 Class J Shares shall be held by THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD.;

- 1,081 Class A shares, 1,081 Class B shares, 1,081 Class C Shares, 1,081 Class D Shares, 1,081 Class E Shares, 1,081 Class F Shares, 1,081 Class G Shares, 1,081 Class H Shares, 1,081 Class I Shares and 1,086 Class J Shares shall be held by The Adams Street Partnership Fund -2003 Non-U.S. Fund, L.P.;

- 368 Class A shares, 368 Class B shares, 368 Class C Shares, 368 Class D Shares, 368 Class E Shares, 368 Class F Shares, 368 Class G Shares, 368 Class H Shares, 368 Class I Shares and 371 Class J Shares shall be held by THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P.;

- 705 Class A shares, 705 Class B shares, 705 Class C Shares, 705 Class D Shares, 705 Class E Shares, 705 Class F Shares, 705 Class G Shares, 705 Class H Shares, 705 Class I Shares and 708 Class J Shares shall be held by The Adams Street Partnership Fund - 2002 Non-U.S. Fund, L.P.;

- 141 Class A shares, 141 Class B shares, 141 Class C Shares, 141 Class D Shares, 141 Class E Shares, 141 Class F Shares, 141 Class G Shares, 141 Class H Shares, 141 Class I Shares and 141 Class J Shares shall be held by BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A..

Further to the above, the shareholders expressly consent to the complete renumbering of the shares of the Company in the share register of the Company and give special related powers to any manager of the Company acting individually.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

"The Company's share capital is set at forty nine thousand nine hundred ninety seven Euro (EUR 49,997.-) represented by four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class A Shares (the holders thereof being referred to as the 'A Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class B Shares (the holders thereof being referred to as the 'B Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class C Shares (the holders thereof being referred to as the 'C Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class D Shares (the holders thereof being referred to as the 'D Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class E Shares (the holders thereof being referred to as the 'E Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class F Shares (the holders thereof being referred to as the 'F Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class G Shares (the holders thereof being referred to as the 'G Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class H Shares (the holders thereof being referred to as the 'H Shareholders'), four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) Class I Shares (the holders thereof being referred to as the 'I Shareholders') and five thousand and fifteen (5,015) Class J Shares (the holders thereof being referred to as the 'J Shareholders') (any reference made hereinafter to a 'share' or to 'shares' shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and

as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a 'Shareholder' or to 'Shareholders'), each share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Each class of shares (A through J) will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account, with possibility to set items in respect to each class of shares, to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend, to allocate funds to the legal reserve or to increase the share capital.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the same manner required for amendment of the articles of incorporation.

The subscribed and fully paid-up A through J Class Shares are redeemable shares in accordance with the Law and with the present articles of incorporation, whereby they shall be redeemed in reverse alphabetical order (i.e. starting with the cancellation of Class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order as provided here above), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant interim accounts (the "Interim Accounts"). The term "Interim Accounts" means the interim accounts of the company as at the relevant interim account date (the "Interim Account Date"). The term "Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

For the avoidance of doubt, the Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

#### *Fifth resolution*

The shareholders decide to amend articles 18 and 19 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

**Art. 18.** "The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal and may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions of the present articles of incorporation.

Upon decision of shareholder(s), the dividends declared may be paid in any currency selected. In this case, the manager, or as the case may be the board of managers, may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)."

**Art. 19.** "After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

#### *Sixth resolution*

The shareholders resolve to replace the term "sharequota" by the term "share", and respectively the term "sharequotas" by the term "shares", in the English version of the articles of incorporation of the Company.

#### *Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

#### ONT COMPARU:

1.- Le fonds collectif «UBS Global Asset Management Trust Company as Trustee of The Brinson Non-U.S. Partnership Fund Trust - 2003 Primary Fund», avec le numéro d'identification fiscale 30-0135722 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

2.- La société «THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD.», avec le numéro d'identification fiscale 98-0392493 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

3.- La société en commandite simple «The Adams Street Partnership Fund - 2003 Non-U.S. Fund, L.P.», avec le numéro d'identification fiscale 30-0134064 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

4.- La société en commandite simple «THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P.», avec le numéro d'identification fiscale 35-2190920 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

5.- La société en commandite simple «The Adams Street Partnership Fund - 2002 Non-U.S. Fund, L.P.», avec le numéro d'identification fiscale 36-4486501 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

6.- La fondation privée «BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A», avec le numéro d'identification fiscale 98-6038021 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC;

ici tous représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de six (6) procurations lui délivrées sous seing privé.

Lesquelles procurations, signes «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que les parties comparantes sont les associés de «Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 96818, constituée le 29 octobre 2003 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1305 du 8 décembre 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 126 du 10 février 2005.

II.- Que les parties comparantes, en tant qu'associés de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoqués à la présente assemblée et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Diminution de la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) à un euro (1,- EUR), de sorte que chaque (1) part sociales existante donne droit à vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles.

2) Augmentation du capital social à concurrence de dix-huit mille quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 18.097,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-) représenté par trente et un mille neuf cents (31.900) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, au montant de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 49.997,-), moyennant émission de dix-huit mille quatre-vingt-dix-sept (18.097) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, lesquelles seront souscrites comme suit:

1.- UBS Global Asset Management Trust Company agissant comme Trustee of The Brinson

Non-U.S. Partnership Fund Trust - 2003 Primary Fund . . . . . 6.496 parts sociales

2.- THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES

COMPANY LTD . . . . . 3.290 parts sociales

3.- The Adams Street Partnership Fund - 2003 Non-U.S. Fund, L.P . . . . . 3.915 parts sociales

4.- THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P . . . . . 1.333 parts sociales

5.- The Adams Street Partnership Fund - 2002 Non-U.S. Fund, L.P . . . . . 2.553 parts sociales

6.- BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A . . . . . 510 parts sociales,

à libérer entièrement par un apport d'une partie d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, que les associés détiennent à l'encontre de la Société.

3) Conversion des quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (49.997) parts sociales émises dans la Société en dix classes de parts, de classe A à classe J, chaque classe représentée par quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) parts sociales, dénommées ci-après les «Parts Sociales A», les «Parts Sociales B», les «Parts Sociales C», les «Parts Sociales D», les «Parts Sociales E», les «Parts Sociales F», les «Parts Sociales G», les «Parts Sociales H», les «Parts Sociales I» et cinq mille et quinze (5.015) les «Parts Sociales J», attribuées au associés au pro rata de leurs participations actuelles dans le capital social, de manière que le capital social soit désormais réparti comme suit:

- 1.794 Parts Sociales A, 1.794 Parts Sociales B, 1.794 Parts Sociales C, 1.794 Parts Sociales D, 1.794 Parts Sociales E, 1.794 Parts Sociales F, 1.794 Parts Sociales G, 1.794 Parts Sociales H, 1.794 Parts Sociales I et 1.800 Parts Sociales J sont détenues par UBS Global Asset Management Trust Company agissant comme Trustee of The Brinson Non-U.S. Partnership Fund Trust - 2003 Primary Fund;

- 909 Parts Sociales A, 909 Parts Sociales B, 909 Parts Sociales C, 909 Parts Sociales D, 909 Parts Sociales E, 909 Parts Sociales F, 909 Parts Sociales G, 909 Parts Sociales H, 909 Parts Sociales I et 909 Parts Sociales J sont détenues par THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD.;

- 1.081 Parts Sociales A, 1.081 Parts Sociales B, 1.081 Parts Sociales C, 1.081 Parts Sociales D, 1.081 Parts Sociales E, 1.081 Parts Sociales F, 1.081 Parts Sociales G, 1.081 Parts Sociales H, 1.081 Parts Sociales I et 1.086 Parts Sociales J sont détenues par The Adams Street Partnership Fund - 2003 Non-U.S. Fund, L.P.;

- 368 Parts Sociales A, 368 Parts Sociales B, 368 Parts Sociales C, 368 Parts Sociales D, 368 Parts Sociales E, 368 Parts Sociales F, 368 Parts Sociales G, 368 Parts Sociales H, 368 Parts Sociales I et 371 Parts Sociales J sont détenues par THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P.;

- 705 Parts Sociales A, 705 Parts Sociales B, 705 Parts Sociales C, 705 Parts Sociales D, 705 Parts Sociales E, 705 Parts Sociales F, 705 Parts Sociales G, 705 Parts Sociales H, 705 Parts Sociales I et 708 Parts Sociales J sont détenues par The Adams Street Partnership Fund - 2002 Non-U.S. Fund, L.P.;

- 141 Parts Sociales A, 141 Parts Sociales B, 141 Parts Sociales C, 141 Parts Sociales D, 141 Parts Sociales E, 141 Parts Sociales F, 141 Parts Sociales G, 141 Parts Sociales H, 141 Parts Sociales I et 141 Parts Sociales J sont détenues par BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A.

4) Modification de l'article 6 des statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

«Le capital social est fixé à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 49.997,-), représenté par quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales A (dont les propriétaires sont dénommés «Associés A»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales B (dont les propriétaires sont dénommés «Associés B»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales C (dont les propriétaires sont dénommés «Associés C»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales D (dont les propriétaires sont dénommés «Associés D»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales E (dont les propriétaires sont dénommés «Associés E»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales F (dont les propriétaires sont dénommés «Associés F»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales G (dont les propriétaires sont dénommés «Associés G»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales H (dont les propriétaires sont dénommés «Associés H»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales I (dont les propriétaires sont dénommés «Associés I») et cinq mille quinze (5.015) Parts Sociales J (dont les propriétaires sont dénommés «Associés J») (toute référence ci-après faite à une «part sociale» ou aux «parts sociales» devra être interprétée comme étant une référence à l'une ou l'autre ou à toutes les classes de parts sociales précitées, selon le contexte, ainsi qu'une interprétation identique doit être appliquée à toute référence à un «Associé» ou aux «Associés»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Chaque classe de parts sociales (de A à J) aura les mêmes droits applicables, sauf stipulation contraire des présents statuts.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi, avec la possibilité de définir des postes pour chaque classe de parts, sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés, pour affecter des fonds à la réserve légale ou pour augmenter le capital social.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts. Les parts sociales de A à J, souscrites et entièrement libérées, sont des parts sociales rachetables en conformité avec la loi et les présents statuts, lesquels rachats seront procédés dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. en commençant par les Parts Sociales J).

En cas de réduction du capital social moyennant rachat et annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre tel que défini ci-avant), les associés détenant une telle classe de parts sociales auront droit au Montant Disponible au pro rata de leurs participations dans la classe rachetée (cependant avec une limitation au Montant Total Annulé tel que défini par l'assemblée des associés) et recevront de la Société un montant égal à la Valeur de Rachat Par Part Sociale pour chaque part sociale détenue de la classe rachetée.

La Valeur de Rachat Par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre de parts sociales émises dans la classe rachetée et annulée.

Le Montant Total Annulé signifie un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée des associés sur base des comptes intérimaires concernés (les «Comptes Intérimaires»). Le terme «Comptes Intérimaires» signifie des comptes intérimaires de la Société à la date comptable intermédiaire (la «Date Comptable Intérimaire»). Le terme «Date Comptable Intérimaire» signifie une date dans les huit (8) jours précédant la date d'achat et d'annulation de la Class de parts sociales en question. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes de parts J, I, H, G, F, E, D, C, B et A signifie le Montant Disponible de la classe de parts sociales concernée au moment d'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, mais toujours à condition que le Montant Total Annulé ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Pour éviter toute ambiguïté, le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des versements de dividendes selon les Statuts, augmenté de (i) toute réserve disponible et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale concernant la classe de parts sociales faisant l'objet de l'annulation et du rachat mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) tout montant devant être mis en réserve(s) selon les critères des lois ou des statuts, chaque fois tel que détaillé dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter toute ambiguïté, tout double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

De sorte que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute réserve disponible

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la classe de parts sociales faisant l'objet de l'annulation et du rachat

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = tout montant devant être mis en réserve(s) selon les critères de la loi ou des statuts.

Suite au rachat et annulation de parts sociales de la classe de parts rachetée, la Valeur de Rachat Par Part Sociale devienne payable par la Société.».

5) Modification de l'article 18 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le solde positif du compte profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, représente le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés et peut être distribué aux associés suite aux résolutions prises en assemblée générale des associés comme stipulé ci-après.

Les associés peuvent décider de distribuer un dividende intérimaire sur base des comptes intermédiaires préparés par le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, prouvant des fonds suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant distribué ne dépasse pas le montant des bénéfices réalisés à partir de la fin de la dernière année sociale, augmenté par le montant des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué du montant des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve tel que définie par la loi, comme stipulé par les présents statuts.

A la demande de tout associé, le dividende défini peut être versé en toute monnaie choisie. Dans ce cas, le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, détermineront le taux de change définitif applicable à la conversion du montant des dividendes en devise souhaitée en vue de paiement.

Si le cas, le dividende sera alloué et payé comme suit:

- le montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué à tous les associés de manière égale qu'elle que soit la classe de parts, au pro rata de la participation de chacun, ensuite
- le solde du montant total à distribuer sera entièrement alloué aux associés détenant la dernière classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. premièrement aux Parts Sociales J, ensuite, si la classe des Parts Sociales J n'existe plus, aux Parts Sociales I, et en poursuivant ainsi jusqu'au moment quand seulement les Parts Sociales A resteront).».

6) Modification de l'article 19 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Une fois que toutes les dettes et charges de la Société, ainsi que les frais de liquidation, sont payés, le produit net de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et dans le but d'obtention, dans son ensemble, du même résultat économique que tel que défini par les règles de distribution des dividendes.».

7) Divers.

après délibération, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de diminuer la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) à un euro (1,- EUR), de sorte que chaque (1) part sociale existante donne droit à vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 18.097,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-) représenté par trente et un mille neuf cents (31.900) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, au montant de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 49.997,-), moyennant émission de dix-huit mille quatre-vingt-dix-sept (18.097) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Toutes les dix-huit mille quatre-vingt-dix-sept (18.097) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

1.- UBS Global Asset Management Trust Company as Trustee of The Brinson Non-U.S. Partnership Fund Trust - 2003 Primary Fund, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les six mille quatre cent quatre-vingt-seize (6.496) parts sociales et les a libéré entièrement moyennant apport d'une partie d'une créance, certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant à six mille quatre cent quatre-vingt-seize virgule soixante et onze euros (EUR 6.496,71-), qu'elle détient à l'encontre de la Société, dont six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 6.496,-) sont alloués au compte capital social de la société et le solde au compte prime d'émission;

2.- THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les trois mille deux cent quatre-vingt-dix (3.290) parts sociales et les a libéré entièrement moyennant apport d'une partie d'une créance, certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant à trois mille deux cent quatre-vingt-dix virgule quatre-vingt-onze euros (EUR 3.290,91), qu'elle détient à l'encontre de la Société, dont trois mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 3.290,-) sont alloués au compte capital social de la société et le solde au compte prime d'émission;

3.- The Adams Street Partnership Fund - 2003 Non-U.S. Fund, L.P., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les trois mille neuf cent quinze (3.915) parts sociales et les a libéré entièrement moyennant apport

d'une partie d'une créance, certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant à trois mille neuf cent quinze virgule zéro cinq euros (EUR 3.915,05), qu'elle détient à l'encontre de la Société, dont trois mille neuf cent quinze euros (EUR 3.915,-) sont alloués au compte capital social de la société et le solde au compte prime d'émission

4.- THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les mille trois cent trente-trois (1.333) parts sociales et les a libéré entièrement moyennant apport d'une partie d'une créance, certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant à mille trois cent trente-trois virgule trente-huit euros (EUR 1.333,38), qu'elle détient à l'encontre de la Société, dont mille trois cent trente-trois euros (EUR 1.333,-) sont alloués au compte capital social de la société et le solde au compte prime d'émission,

5.- The Adams Street Partnership Fund - 2002 Non-U.S. Fund, L.P., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les deux mille cinq cent cinquante-trois (2.553) parts sociales et les a libéré entièrement moyennant apport d'une partie d'une créance, certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant au moins à deux mille cinq cent cinquante-trois virgule vingt-neuf euros (EUR 2.553,29) qu'elle détient à l'encontre de la Société, dont deux mille cinq cent cinquante-trois euros (EUR 2.553,-) sont alloués au compte capital social de la société et le solde au compte prime d'émission;

6.- BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cinq cent dix (510) parts sociales et les a libéré entièrement moyennant apport d'une partie d'une créance, certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant au moins à cinq cent dix virgule soixante-dix euros (EUR 510,66), qu'elle détient à l'encontre de la Société, dont cinq cent dix euros (EUR 510,-), sont alloués au compte capital social de la société et le solde au compte prime d'émission.

L'existence, ainsi que la valeur de l'apport susvisé ont été justifiées au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de convertir les quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (49.997) parts sociales émises dans la Société en dix classes de parts, de classe A à classe J, chaque classe représentée par quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) parts sociales, dénommées ci-après les «Parts Sociales A», les «Parts Sociales B», les «Parts Sociales C», les «Parts Sociales D», les «Parts Sociales E», les «Parts Sociales F», les «Parts Sociales G», les «Parts Sociales H», les «Parts Sociales I» et cinq mille et quinze (5.015) les «Parts Sociales J», attribuées au associés au pro rata de leurs participations actuelles dans le capital social, de manière que le capital social soit désormais réparti comme suit:

- 1.794 Parts Sociales A, 1.794 Parts Sociales B, 1.794 Parts Sociales C, 1.794 Parts Sociales D, 1.794 Parts Sociales E, 1.794 Parts Sociales F, 1.794 Parts Sociales G, 1.794 Parts Sociales H, 1.794 Parts Sociales I et 1.800 Parts Sociales J sont détenues par UBS Global Asset Management Trust Company agissant comme Trustee of The Brinson Non-U.S. Partnership Fund Trust - 2003 Primary Fund;

- 909 Parts Sociales A, 909 Parts Sociales B, 909 Parts Sociales C, 909 Parts Sociales D, 909 Parts Sociales E, 909 Parts Sociales F, 909 Parts Sociales G, 909 Parts Sociales H, 909 Parts Sociales I et 909 Parts Sociales J sont détenues par THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD.;

- 1.081 Parts Sociales A, 1.081 Parts Sociales B, 1.081 Parts Sociales C, 1.081 Parts Sociales D, 1.081 Parts Sociales E, 1.081 Parts Sociales F, 1.081 Parts Sociales G, 1.081 Parts Sociales H, 1.081 Parts Sociales I et 1.086 Parts Sociales J sont détenues par The Adams Street Partnership Fund - 2003 Non-U.S. Fund, L.P.;

- 368 Parts Sociales A, 368 Parts Sociales B, 368 Parts Sociales C, 368 Parts Sociales D, 368 Parts Sociales E, 368 Parts Sociales F, 368 Parts Sociales G, 368 Parts Sociales H, 368 Parts Sociales I et 371 Parts Sociales J sont détenues par THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P.;

- 705 Parts Sociales A, 705 Parts Sociales B, 705 Parts Sociales C, 705 Parts Sociales D, 705 Parts Sociales E, 705 Parts Sociales F, 705 Parts Sociales G, 705 Parts Sociales H, 705 Parts Sociales I et 708 Parts Sociales J sont détenues par The Adams Street Partnership Fund - 2002 Non-U.S. Fund, L.P.;

- 141 Parts Sociales A, 141 Parts Sociales B, 141 Parts Sociales C, 141 Parts Sociales D, 141 Parts Sociales E, 141 Parts Sociales F, 141 Parts Sociales G, 141 Parts Sociales H, 141 Parts Sociales I et 141 Parts Sociales J sont détenues par BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A.

Suite à ceci, les associés consentent expressément à renuméroter dans son entièreté les parts sociales de la Société et donnent tout pouvoir à chaque gérant de la Société, afin de mettre à jour le registre des associés.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 49.997,-), représenté par quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales A (dont les propriétaires sont dénommés «Associés A»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales B (dont les propriétaires sont dénommés «Associés B»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales C (dont les propriétaires sont dénommés «Associés C»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales D (dont les propriétaires sont dénommés «Associés D»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales E (dont les propriétaires sont dénommés «Associés E»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales F (dont les propriétaires sont dénommés «Associés F»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales G (dont les propriétaires sont dénommés «Associés

G)), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales H (dont les propriétaires sont dénommés «Associés H»), quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales I (dont les propriétaires sont dénommés «Associés I») et cinq mille quinze (5.015) Parts Sociales J (dont les propriétaires sont dénommés «Associés J») (toute référence ci-après faite à une «part sociale» ou aux «parts sociales» devra être interprétée comme étant une référence à l'une ou l'autre ou à toutes les classes de parts sociales précitées, selon le contexte, ainsi qu'une interprétation identique doit être appliquée à toute référence à un «Associé» ou aux «Associés»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Chaque classe de parts sociales (de A à J) aura les mêmes droits applicables, sauf stipulation contraire des présents statuts.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi, avec la possibilité de définir des postes pour chaque classe de parts, sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés, pour affecter des fonds à la réserve légale ou pour augmenter le capital social.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Les parts sociales de A à J, souscrites et entièrement libérées, sont des parts sociales rachetables en conformité avec la loi et les présents statuts, lesquels rachats seront procédés dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. en commençant par les Parts Sociales J).

En cas de réduction du capital social moyennant rachat et annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre tel que défini ci-avant), les associés détenant une telle classe de parts sociales auront droit au Montant Disponible au pro rata de leurs participations dans la classe rachetée (cependant avec une limitation au Montant Total Annulé tel que défini par l'assemblée des associés) et recevront de la Société un montant égal à la Valeur de Rachat Par Part Sociale pour chaque part sociale détenue de la classe rachetée.

La Valeur de Rachat Par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre de parts sociales émises dans la classe rachetée et annulée.

Le Montant Total Annulé signifie un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée des associés sur base des comptes intérimaires concernés (les «Comptes Intérimaires»). Le terme «Comptes Intérimaires» signifie des comptes intérimaires de la Société à la date comptable intermédiaire (la «Date Comptable Intérimaire»). Le terme «Date Comptable Intérimaire» signifie une date dans les huit (8) jours précédant la date d'achat et d'annulation de la Classe de parts sociales en question. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes de parts J, I, H, G, F, E, D, C, B et A signifie le Montant Disponible de la classe de parts sociales concernée au moment d'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, mais toujours à condition que le Montant Total Annulé ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Pour éviter toute ambiguïté, le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des versements de dividendes selon les Statuts, augmenté de (i) toute réserve disponible et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale concernant la classe de parts sociales faisant l'objet de l'annulation et du rachat mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) tout montant devant être mis en réserve(s) selon les critères des lois ou des statuts, chaque fois tel que détaillé dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter toute ambiguïté, tout double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

De sorte que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute réserve disponible

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la classe de parts sociales faisant l'objet de l'annulation et du rachat

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = tout montant devant être mis en réserve(s) selon les critères de la loi ou des statuts.

Suite au rachat et annulation de parts sociales de la classe de parts rachetée, la Valeur de Rachat Par Part Sociale devienne payable par la Société.»

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier les articles 18 et 19 des statuts de la Société, lesquels auront dorénavant les teneurs suivantes:

**Art. 18.** «Le solde positif du compte profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, représente le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront

prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés et peut être distribué aux associés suite aux résolutions prises en assemblée générale des associés comme stipulé ci-après.

Les associés peuvent décider de distribuer un dividende intérimaire sur base des comptes intermédiaires préparés par le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, prouvant des fonds suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant distribué ne dépasse pas le montant des bénéfices réalisés à partir de la fin de la dernière année sociale, augmenté par le montant des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué du montant des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve tel que définie par la loi, comme stipulé par les présents statuts.

A la demande de tout associé, le dividende défini peut être versé en toute monnaie choisie. Dans ce cas, le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, détermineront le taux de change définitif applicable à la conversion du montant des dividendes en devise souhaitée en vue de paiement.

Si le cas, le dividende sera alloué et payé comme suit:

- le montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué à tous les associés de manière égale qu'elle que soit la classe de parts, au pro rata de la participation de chacun, ensuite
- le solde du montant total à distribuer sera entièrement alloué aux associés détenant la dernière classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. premièrement aux Parts Sociales J, ensuite, si la classe des Parts Sociales J n'existe plus, aux Parts Sociales I, et en poursuivant ainsi jusqu'au moment quand seulement les Parts Sociales A restent).».

**Art. 19.** «Une fois que toutes les dettes et charges de la Société, ainsi que les frais de liquidation sont payés, le produit net de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et dans le but d'obtention, dans son ensemble, du même résultat économique que tel que défini par les règles de distribution des dividendes.»

#### *Sixième résolution*

Les associés décident de remplacer le terme «sharequota» par le terme «share» et respectivement le terme «sharequotas» par le terme «shares» dans la version anglaise des statuts.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 avril 2013. Relation GRE/2013/1419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2013046755/706.

(130057316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

#### **Les Viviers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048737/10.

(130059130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

#### **Timberland Luxembourg Holding Asia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050207/9.

(130061008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Tarpan HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.908.

---

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tarpan HoldCo S.à r.l*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013050206/11.

(130060994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.272.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048662/11.

(130059070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**CES Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.454.600,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.717.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048500/11.

(130059168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Montfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8483 Steinfort, 14, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 176.471.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Ysabelle BODY, salariée, née à Libramont (B), le 17 juin 1973, demeurant à B-6880 Bertrix, 24, rue des Fanges;

- Monsieur Luc BODSON, gérant de sociétés, né à Libramont (B), le 17 mai 1968, demeurant à B-6880 Bertrix, 24, rue des Fanges;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet le commerce en général, et plus particulièrement le commerce en gros et en détail de fruits et légumes et d'épicerie fine.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «Montfruit S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Steinfort.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en deux cents (200) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Ysabelle BODY, préqualifiée . . . . .	98 parts sociales
2.- Monsieur Luc BODSON, préqualifié . . . . .	102 parts sociales
TOTAL: deux cent parts sociales . . . . .	200 parts sociales

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:  
- Monsieur Luc BODSON, gérant de sociétés, né à Libramont (B), le 17 mai 1968, demeurant à B-6880 Bertrix, 24, rue des Fanges;
- 3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8483 Steinfort, 14, Square Général Patton.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Body, Bodson, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: LAC/2013/14527. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013047448/148.

(130057540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

### **Ele Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8265 Mamer, 27, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 175.896.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le premier mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Esna d Osmanovic, vendeur, né le 20 septembre 1988, à Pec (B.-H.), demeurant au 27, rue des Près, L-8265 Mamer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes à l'égard du propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le commerce, l'import, l'export et la location de véhicules neufs ou d'occasion de tous genres et autres marchandises, ainsi que tous accessoires et produits de la branche.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Ele Cars S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associée unique.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 11.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou par les associés, qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou les associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

*Souscription et Libération:*

Toutes les cent (100) parts sociales ainsi créées ont été souscrites par Monsieur Esnad Osmanovic, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, par l'associé unique, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

Ensuite, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
Monsieur Esnad Osmanovic, prénommé, demeurant au 27, rue des Près, L-8265 Mamer.
3. La Société sera valablement engagée et représentée par la signature du gérant unique.
4. L'adresse du siège social est établie au 27, rue des Près, L-8265 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: E. OSMANOVIC, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10417. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036269/100.

(130044710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**Global Investment Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 132.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013047867/11.

(130058788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

**JN Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 175.629.

Les statuts coordonnés au 29/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15/04/2013.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2013047957/12.

(130059008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

**ExxonMobil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 72.559.

Les comptes annuels au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049832/9.

(130060580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Lindner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 18.278.

L'an deux mille treize,

le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit allemand LINDNER AG, avec siège social à D-94424 Arnstorf, Bahnhofstrasse 29, inscrite au "Handelsregister B des Amtsgerichts Landshut" sous le numéro HRB 2234,

ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Francis TILKIN, gérant de société, demeurant à B-6700 Arlon Viville, rue du Moulin à Huile 49/5, en vertu d'un procès-verbal pris à Arnstorf en date du 21 novembre 2012,

lequel procès-verbal, après avoir été signé par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée LINDNER LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 18.278.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe GLAESENER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 1981, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 130 du 2 juillet 1981, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Echternach, en date du 19 septembre 1986, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 341 du 9 décembre 1986,

- suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue empêché Maître Gérard LECUIT, alors de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 80 du 25 mars 1988,

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 11 janvier 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 du 1<sup>er</sup> juin 1989,

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 5 décembre 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 186 du 18 avril 1991,

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 5 décembre 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 191 du 22 avril 1991,

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 20 janvier 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 206 du 6 mai 1993;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 15 septembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 565 du 29 novembre 1993,

- suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 17 mai 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 445 du 11 septembre 1995;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 17 juillet 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 626 du 10 novembre 1997;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 10 mai 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 601 du 6 août 1999;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 6 février 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 826 du 29 septembre 2001;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 558 du 10 avril 2002;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1195 du 9 août 2002,

- suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 366 du 2 avril 2004;

- suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, alors de résidence à Grevenmacher, en date du 21 février 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 603 du 22 juin 2005,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1183 du 16 juin 2007.

Que le capital social de la société s'élève à trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt Euros quatorze Cents (€ 385.920,14), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante-sept Euros vingt-huit Cents (€ 257,28), toutes attribuées à la société anonyme de droit allemand LINDNER AG, préqualifiée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la société de Kopstal à Wintrange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Wintrange.

*Deuxième résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. TILKIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 avril 2013. Relation: ECH/2013/655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013047407/76.

(130057464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

**M(a)Gsolutions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 11, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 171.262.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048763/10.

(130059060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Archroma Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.470.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of March.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SK Spice, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies register under number B 174.911;

represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, by virtue of a proxy given on 11 March 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares to establish as follows:

## "A. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

**Art. 1.** There is hereby established by the owner of the shares hereafter issued and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "Archroma Operations S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

**Art. 4.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager and at least one B manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

#### *Subscription and Payment*

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by SK Spice, as aforementioned, by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500);

The total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named entity, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:

- Barry Bahram Siadat, born in Iran, on 10<sup>th</sup> January 1954, having his professional address at 1515 N. Federal Highway, Suite 405, Boca Raton, Florida, USA 33432, as A Manager; and

- Antonella Graziano, born in Orvieto (Italy), on 20 January 1966, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg as B Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder representing the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treizième jour de mars,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

SK Spice, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.911;

représentée ici par Mr Mickaël Emeraux, maître en droit, par le biais d'une procuration donnée le 11 mars 2013.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

#### **«A. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après émises et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée sous le nom de "Archroma Opérations S.à r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et au moins un gérant B, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 22.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.»

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

La totalité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales a été souscrite comme suit:

- Douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ont été souscrites par SK Spice, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500).

Le prix total de souscription de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est entièrement alloué au capital social.

Toutes les parts sociales ont été payées, de telle manière que la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt la personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire la personne suivante en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée:
  - Barry Bahram Siadat, né en Iran, le 10 janvier 1954, résidant professionnellement à 1515 N. Federal Highway, Suite 405, Boca Raton, Florida, USA 33432 en tant que gérant A; et
  - Antonella Graziano, né à Oviato (Italie), le 20 janvier 1966, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que gérant B;

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, les présents status sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mars 2013. Relation: EAC/2013/3589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013047123/319.

(130057466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

### **Association Culturelle et Sportive Inter-Ilhas asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 19, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg F 9.494.

#### STATUTS

Entre les soussignés:

Président représenté par: Mendes Valery, 4 op der steh L-3328 Crauthen.

Vice-président représenté par: Rocha Pires Mateus, 6 Badensgaessel L-6712 Grevenmacher

Secrétaire représenté par: Costa Gomes Elsa, 24 rue de la moselle F-57270 Uckange

Trésorier représenté par: De Sousa Moreira Antonio, 2A rue de Noyers L-4265 Esch Sur Alzette

Trésorière Adjointe représenté par: Monteiro Arlinda, 5 rue Jean Beckius L-1266 Luxembourg Délégué Sportif représenté par: Dos Santos Paulo Sergio, 80 avenue Charlotte L-4530 Differdange.

Président d'assemblée représenté par: Rocha Pires Mateus, 6 rue Badensgaessel L-6712 Grevenmacher.

Vice-Président d'assemblée représenté par: Dos Santos Paulo Sergio, 80 avenue Charlotte L-4530 Differdange.

Membre actif, représenté par: Mauricio Jose 14 rue de L'Eglise L-4732 Petange

Membre actif représenté par: Pires Fortes Ludmila, 6 route de Longwy L-4750 Petange

Membre actif représenté par: Monteiro Melanie Deolinda, 32 rue de Prés L-2349 Luxembourg

Membre actif représenté par: Semedo Barbosa Franklim 11, rue Helene Buchholtz L- 4048 Esch Sur Alzette.

Membre actif représenté par: Costa Gomes Jussara Claudia, 4 rue de L'Alzette L- 7305 Mullendorf.

Membre actif représenté par: Cardoso Evora Joao Baptista, 97-101 av d'Oberkorn, L-4640 Differdange.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

### 1- Dénomination, Objet, Siège, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE INTER - ILHAS asbl

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- de participer à des manifestations culturelles pour mettre en valeur la culture des îles du Capvert.
- de participer à des manifestations sportives à travers la sélection de football des îles, pour aider les enfants défavorisés au Cap-Vert.

**Art. 3.** L'association a son siège établi à la maison de l'Association Amizade Caboverdeana au 19, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg, et pourra être transféré à tout endroit du pays par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée, elle peut, en tout temps, être dissoute

### 2- Exercice social

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile

### 3- Membres

**Art. 6.** Peut devenir membre de l'Association Culturelle et Sportive Inter-Ilhas asbl

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum de membre associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

**Art. 9.** Les organes de l'association sont:

L'assemblée Générale

Le Conseil d'administration

### 4- Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont attribués à un autre organe de l'association

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

### 5- Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil le conseil d'administration composé de 5 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe du Président et du Vice Président engagent l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un des membres ou à un tiers.

## 6- Cotisations

**Art. 16.** La cotisation annuelle est fixée par l'euro symbolique

## 7- Mode d'établissement des comptes

**Art. 17.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

## 8- Modification des statuts

**Art. 18.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 19.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

## 9- Dissolution et Liquidation

**Art. 20.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 21.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

## 10- Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2013047075/93.

(130056344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

### **Meridian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.555.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048013/10.

(130058884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

---

### **Fiduciaire Fisogest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049851/9.

(130061219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

### **Fairview HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.343.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fairview HoldCo S.à r.l*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013049834/11.

(130060993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Fermain Investments S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.376.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049836/9.

(130060915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Car Auto Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.816.

*Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2013 de la société Car Auto Europe SARL*

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10 heures:

Suite à une cession de parts sociales,

Les associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social soit représentée:

Monsieur Toni MEKARI, né à Zgharta (Liban), le 21 avril 1976, demeurant à B-1300 WAVRE, 100, Avenue du Ruisseau du Godru, cède ses 80,- parts sociales,

à

Monsieur Tuncay OZDEMIR, né à Thionville (France), le 6 octobre 1981, demeurant à F- 57280 MAIZIERES LES METZ, 19, Rue Goerges Clemenceau,

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Davut OZDEMIR, né à Thionville (France), le 26 juillet 1983, demeurant à F- 57175 GANDRANGE, 113, Rue Louis Jost, . . . . .	20 parts sociales
Monsieur Tuncay OZDEMIR, né à Thionville (France), le 6 octobre 1981, demeurant à F- 57280 MAIZIERES LES METZ, 19, Rue Goerges Clemenceau, . . . . .	80 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

L'assemblée extraordinaire est close à 11 heures.

Fait à Windhof, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013050474/25.

(130061546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Concord International Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.577.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Concord International Marketing Sàrl tenue au siège de la société en date du 31 octobre 2008*

Tous les associés sont présents:

Les associés confirment:

- la cession de 251 parts sociales de la société Concord Investments SA, immatriculée au RCSL sous le numéro B21954 et dont le siège social se situe au 62, Route de Luxembourg à L - 4760 PETANGE à Monsieur Daniel SCHULTZ, né le 22 septembre 1941 à Paris (France) et demeurant 85 boulevard Sadi Carnot à F - 06110 LE CANNET.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL  
Daniel SCHULTZ

Référence de publication: 2013050511/18.

(130061967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Commodity Trade Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.996.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 09 avril 2013 que:

- M. Fernand HEIM, Directeur financier mais également Président du Conseil d'Administration,
- Mme Annie SWETENHAM, Corporate Advisor,
- M. Marc SCHMIT, Chef comptable,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

ainsi que celui du Commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013050510/18.

(130061608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.791.

*Extrait des résolutions prises par les associées en date du 16 avril 2013*

1. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurent professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de classe B pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurent professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Camlux S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013050469/18.

(130061817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Aston Research S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.589.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 11 avril 2013 que:

1. Est nommé à la fonction d'administrateur de la société:

- Mademoiselle Aline Miquel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013;

en remplacement de Monsieur Gilbert Muller. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013050427/18.

(130062424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 9.920.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.250.

—  
**CLÔTURE DE LA LIQUIDATION**

Par une décision sous seing privé du 27 mars 2013, les associés de la Société ont décidé (i) de clôturer la procédure de liquidation de la Société ouverte suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 mars 2013 et (ii) de déposer les livres et documents de la Société pendant cinq ans au 17, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour la Société*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013050340/18.

(130060820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Monteleone S.A., Société Anonyme Unipersonnelle (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 129.809.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 11 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme MONTELEONE S.A., avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, dénoncé en date du 24 janvier 2012.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Marie KELLER, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Marie KELLER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013050345/18.

(130060971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Stevia Growers S.A. International SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.927.

—  
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL SCA

Référence de publication: 2013050198/10.

(130060916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Stratton II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 273.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.033.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

STRATTON II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013050202/12.

(130061214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**AI Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.968.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of March.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"AI Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.932,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 March 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AI Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.968, incorporated pursuant to a notarial deed dated 4 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 7 November 2012, number 2708, page 129956.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder resolves to convert the Company's share capital from EUR to USD, at the exchange rate of EUR 1 = USD 1.30283, with effect as of 8 March 2013 and to exchange the seventy thousand (70,000) existing shares against ninety-one thousand one hundred and ninety-eight (91,198) each having a nominal value of one US Dollar (USD 1.00) so that the share capital of seventy thousand Euro (EUR 70,000.00) is replaced by a share capital of ninety-one thousand one hundred and ninety-eight US Dollars (USD 91,198.00) represented by ninety-one thousand one hundred and ninety-eight (91,198) shares, having a nominal value of one US Dollar (USD 1.00) each.

*Second resolution*

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million seven hundred and eight thousand eight hundred and two US Dollars (USD 1,708,802.00), so as to raise it from its present amount after conversion of ninety-one thousand one hundred and ninety-eight US Dollars (USD 91,198.00) up to one million and eight hundred thousand US Dollars (USD 1,800,000.00), by the issue of one million seven hundred and eight thousand eight hundred and two (1,708,802) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one US Dollar (USD 1.-) and the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by those resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by AI Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l. prenamed. The total contribution amount of one million seven hundred and eight thousand eight hundred and two US Dollars (USD 1,708,802.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

### *Third resolution*

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million and eight hundred thousand US Dollars (USD 1,800,000.00) represented by one million and eight hundred thousand (1,800,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each and having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«Al Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.932,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 26 mars 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Al Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.968, constituée suivant un acte notarié en date du 4 octobre 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 7 novembre 2012 (numéro 2708, page 129956).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide de convertir le capital de la Société de EUR en USD au taux de change de EUR 1 = USD 1.30283, avec effet au 8 mars 2013 et d'échanger les soixante-dix mille (70.000) parts sociales existantes contre quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-dix-huit (91.198) parts sociales d'un dollar US (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social de soixante-dix mille Euro (EUR 70.000,00) soit remplacé par un capital social de quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars US (USD 91.198,00) représenté par quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-dix-huit (91.198) parts sociales d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million sept cent huit mille huit cent deux Dollars US (USD 1.708.802,00) de façon à l'accroître de son montant actuel après conversion de quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars US (USD 91.198,00) à un million huit cent mille Dollars US (USD 1.800.000,00), par l'émission d'un million sept cent huit mille huit cent deux (1.708.802) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par ces résolutions, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Al Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport d'un million sept cent huit mille huit cent deux Dollars US (USD 1.708.802,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million huit cent mille Dollars US (USD 1.800.000,00), représenté par un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar US (USD 1.-) chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 avril 2013. Relation: EAC/2013/4509. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013046592/119.

(130057139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Fliesen-Carrelage-Steilen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6835 Boudlerbach, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 143.017.

---

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049860/9.

(130060775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Isotan GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 176.434.

---

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Ralf GRÄBER, Geschäftsführer, geboren in Quierschied (D), am 13. Mai 1962, wohnhaft in D-66386 St. Ingbert-Rohrbach, Albert-Einstein-Strasse, 7.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Isotan GmbH" („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben aller Dienstleistungen welche im Zusammenhang mit dem Bautenschutz stehen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 6.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 7.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 10.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 12.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 15.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

**Art. 16.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 18.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

*Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herr Ralf GRÄBER, vorgeannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

*Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter*

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5445 Schengen, 97, route du Vin.
- 2) Herr Ralf GRÄBER, Geschäftsführer, geboren in Quierschied (D), am 13. Mai 1962, wohnhaft in D-66386 St. Ingbert-Rohrbach, Albert-Einstein-Strasse, 7, wird zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der alleinige Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

*Anmerkung*

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

*Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Ralf GRÄBER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 avril 2013. Relation GRE/2013/ 1412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013046175/105.

(130056694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Diluisa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 69.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.04.2013.

Pour: DILUISA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013049782/15.

(130061175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Gedeam Investments Group Inc. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 45.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049885/10.

(130061430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**GEDEAM Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 54.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049886/10.

(130061427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Arti'Chok, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2414 Luxembourg, 7, rue Raspert.

R.C.S. Luxembourg F 9.495.

STATUTS

Entre les soussignés:

Alexandre Hippert

19780705194

15, rue du Chateau

L-5374 Munsbach

de nationalité luxembourgeoise

Président

Nicola Massarelli

19720411052

17, rue Xavier de Feller

L-1514 Luxembourg

de nationalité italienne

Trésorier

Iolanda Androni

19740409967

17, rue Xavier de Feller

L-1514 Luxembourg

de nationalité italienne

Membre

Alexandra Michelet

19710906869

7, rue Raspert

L-2414 Luxembourg

de nationalité française

Vice-Présidente

Marie-Josée Labadie

19491113440

7, rue des Champs

L-5515 Remich

de nationalité française

Secrétaire

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 modifiée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination ARTI'CHOK

**Art. 2.** L'association a pour objet l'organisation et le mise en oeuvre d'interventions favorisant:

la relation, l'écoute, les rencontres, dans des crèches, foyers pour personnes handicapées, milieu carcéral, structures hospitalières et structures médicales, maisons de retraite, associations et fondations à travers une approche ludique et artistique.

L'A.s.b.l peut recourir à l'appui et à la compétence de personnes tierces pour l'exécution de son objet social dans la mesure où elle ne peut y satisfaire elle même.

L'A.s.b.l peut réaliser son objet social décrit ci-dessus à court, moyen et long terme par des moyens financiers résultant de dons et d'activités organisés aux fins de la réalisation de son objet social.

L'association est neutre sur un point de vue politique, idéologique et confessionnel.

**Art. 3.** L'association a son siège social à L-2414 Luxembourg, 7, rue Raspert et peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association:

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de 4.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration en cas d'infraction grave aux présents statuts, en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par courrier électronique circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de trois membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre. Pour les membres d'honneur, le montant de la cotisation est également fixé par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation ne peut dépasser 100 euros.

**Art. 17.** Les ressources de l'association comprennent les cotisations des membres et membres honoraires, les subventions de l'Etat et des communes, des établissements publics ou de tout organisme privé ou public, national ou international les dons et les legs toutes sommes perçues à l'occasion d'activités ou de manifestations organisées par l'association en vue de la réalisation de ses objectifs.

De manière générale, toutes autres ressources autorisées par la loi.

L'énumération est non limitative.

**Art. 18.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association de droit luxembourgeois, à désigner par l'assemblée générale.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 modifiée.

Alexandre Hippert / Alexandra Michelet / Nicola Massarelli / Marie-Josée Labadie / Iolanda Androni.

Référence de publication: 2013047074/109.

(130056402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**GoPaye S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 142.650.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049876/9.

(130060912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Bormioli Rocco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.620.

*Extrait de la résolution écrite de l'associé unique de la société prise en date du 28 mars 2013*

Le mandat de tous les administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Paolo Antonietti, demeurant professionnellement au 1 Viale Martin della Libertà, I-43036 Fidenza (Italie), président et administrateur délégué;

Giuseppe Cataldo, demeurant professionnellement à 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
Mme Gabrielle Mingarelli demeurant professionnellement à 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 68 Rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013050454/24.

(130061591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Madinfo S.à.r.l (Management Des Informations), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3282 Bettembourg, 16, rue Dr Albert Schweitzer.

R.C.S. Luxembourg B 59.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048765/10.

(130059083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Daneme Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.581.

---

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 18 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2014:

Florence Rao, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Xenia Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Il a également été décidé de renouveler le mandat de L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2013050520/24.

(130061634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2013 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Joseph WINANDY,

Monsieur Koen LOZIE,

PACBO Europe Administration et Conseil, représentée par Monsieur Patrice CROCHET

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE GLACIS

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

J. WINANDY / PACBO Europe Administration et Conseil

- / Signature

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2013050631/20.

(130061505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Itron Metering Solutions Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.505.732,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.472.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 25 mars 2013*

Monsieur Alfred DAVIDTS, né le 20 mai 1970 à Louvain (Belgique) et résidant au 12 Graff de Grunnelaan, B-3001 Heverlee, est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Guillaume du Bessey de Contenson démissionnaire.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour Itron Metering Solutions Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013050646/15.

(130061769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**I.T. Türk, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.249.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique qui s'est tenue le 22 mars 2013 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée reconduit à l'unanimité les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Francis DEJONGHE

- Monsieur Koen LOZIE

- Monsieur Joseph WINANDY

L'Assemblée reconduite à l'unanimité le mandat du Commissaire aux Comptes:

- THE CLOVER, Société Anonyme,

ayant son siège social au 6, Rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013050641/21.

(130062362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Fructi Causa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 4, Aline an Emile Mayrischstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.396.

*Extrait des résolutions*

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 06 février 2013:

1. Pour rappel et aux fins de publication aux RCS de Luxembourg, l'Assemblée a, en date du 15 mai 2012, accepté la démission avec effet au 12 février 2012 d'un administrateur de la société:

Monsieur Geert Van Vaerenbergh.

2. L'Assemblée nomme avec effet au 12 février 2012 un nouvel administrateur:

Monsieur Jérôme Maurice, employé privé, né le 3 août 1969 à Montreuil (Seine Saint-Denis 93 - France), demeurant au 16, rue Wercollier L-8156 Bridel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Snyders  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013050601/18.

(130062332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**F.P.H. Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 80.069.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 19 avril 2013.*

*Délibérations*

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. De transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, vers L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.
2. De renouveler le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Il est également porté à la connaissance des tiers:

1. L'adresse de l'administrateur B&H INTERNATIONAL CONSULTING SARL et de son représentant est désormais le 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg;
2. L'adresse de l'administrateur FIDINTER SARL et de son représentant est désormais le 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg;
3. L'adresse de l'administrateur DEFLORENNE Frédéric est désormais le 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg
4. L'adresse du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES SARL est désormais le 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2013050599/25.

(130062369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Groupe Renaissance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.481.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 avril 2013*

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 13 avril 2013, que:

1. Madame BOYAR Oksana, née le 07 février 1984 en Ukraine, à Kiev, demeurant professionnellement en France, F-92150, 24 bis rue Fernand Forest, est révoqué de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat,
2. Madame SEMAK Karyna, née le 15 juin 1989 en Ukraine, à Ivano-Frankivsk, demeurant professionnellement en France, F-75019 Paris, 62 rue de Meaux, est nommée au poste d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050624/17.

(130061878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Inox Ré, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.038.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 25 mars 2013*

- L'assemblée reconduit le mandat de KPMG Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013050654/12.

(130061855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**J.P. Morgan SFM General Partner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 140.028.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 2 avril 2013*

Le conseil d'administration (le "Conseil") de la Société prend acte de la décision de M. Adrien Auric de renoncer à son poste de gérant A et de Président au sein de la Société avec effet au 24 décembre 2012.

Le Conseil décide en conséquence de coopter à partir du 2 avril 2013, M. Benjamin Lamping, ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, Canary Wharf, E14 5JP, Londres (Royaume-Uni) au poste de gérant A de la Société, pour une durée indéterminée.

Le Conseil décide de nommer M. Benjamin Lamping au poste de Président de la Société pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Benjamin Lamping en tant que gérant A a été ratifiée par l'actionnaire unique de la Société en date du 2 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013050665/18.

(130062167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Lux e-shelter 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 268.866.207,10.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.738.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société prenant effet au 31 décembre 2012 que Commonwealth Trust Company, agissant en sa qualité de trustee de M and D Two, associé de la Société a transféré deux cent dix mille (210.000) parts sociales ordinaires et vingt millions sept cent quatre-vingt-dix mille (20.790.000) parts sociales de classe A à Ogier Trustee (Jersey) Limited, agissant en sa qualité de trustee de M and D Two, une société ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, JE4 9WG Jersey et enregistrée au JFSC Companies Registry sous le numéro 33302;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050705/17.

(130062128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Philolux, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.783.

—  
Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 avril 2013.

Pour PHILOLUX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013050119/12.

(130061186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---